

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le 19 octobre 2017

Signaux contradictoires sur le train d'ordonnances agricoles 2017

Les décisions prises par le Conseil fédéral sur le train d'ordonnances agricoles 2017 transmettent des signaux contradictoires aux producteurs de lait. D'une part, le Conseil fédéral n'est pas entré en matière sur l'exigence formulée dans le pacte SRPA, qui demandait la création d'un programme à deux niveaux. De l'autre, un durcissement administratif a heureusement pu être évité. Sans annonce préalable, le programme pour une production de lait et de viande basée sur les herbages (PLVH) a été étendu et tiendra compte de la valorisation d'issues de meunerie dans le fourrage de base, quand bien même ces produits proviennent presque pour moitié d'importations. Des décisions de la sorte ne favorisent en aucun cas la mise en place d'une stratégie axée sur la valeur ajoutée telle que la demande le rapport "Marché du lait. Perspectives". Le fil rouge a clairement été perdu dans la grande frénésie administrative. C'est pourquoi la Fédération des Producteurs Suisses de Lait (FPSL) continuera à s'engager avec véhémence pour une amélioration des conditions des producteurs de lait.

Direction

Weststrasse 10
Case postale
CH-3000 Berne 6

La discussion sur la SRPA se poursuit

Le succès du programme SRPA en matière de stratégie sur la valeur ajoutée du lait suisse n'est plus à démontrer. En mai 2017 déjà, l'Union suisse des paysans, la FPSL, la Protection Suisse des Animaux, Vache mère Suisse et Bio Suisse ont signé un pacte, s'engageant à parer le programme SRPA pour l'avenir et à offrir un accès au pâturage au plus grand nombre possible de vaches. Les organisations soulignent ainsi le rôle crucial de ce point dans la différenciation du lait suisse par rapport à l'étranger.

La solution proposée exige un programme SRPA à deux piliers, "standard" et "pâturage". Le débat se poursuivra donc ces prochaines années. La FPSL est cependant satisfaite de constater que les dérogations cantonales, qui offrent une certaine flexibilité, restent possibles. Elles permettront de continuer d'appliquer des solutions conformes à la pratique et adaptées à la région et à la situation de l'exploitation. Les discussions portant sur une conception du programme tenant compte des prestations fournies seront poursuivies.

Issues de meunerie dans la PLVH? Oui, mais suisses.

Le programme d'affouragement PLVH vise à garantir que dans un pays d'herbages et de fourrages grossiers comme la Suisse, le mode d'alimentation des animaux soit adapté aux conditions locales. La FPSL demande depuis longtemps que l'accent soit mis sur les fourrages indigènes. Le nouveau train d'ordonnances agricoles autorise désormais l'intégration d'issues de meunerie dans la part de fourrage de base. Si celles-ci proviennent de Suisse, la mesure est pertinente et permet de réduire les "déchets". Néanmoins, comme 50 % de ces produits sont importés, cette réglementation nuit plutôt à la stratégie sur la valeur ajoutée et à la différenciation. Pour le lait suisse, dont d'importantes quantités sont exportées, il s'agit aussi d'une question de crédibilité. Il faut absolument pallier les lacunes du programme en vue de la politique agricole 2022+.

Téléphone 031 359 51 11
Télécopie 031 359 58 51
psl@swissmilk.ch
www.swissmilk.ch

swissmilk

La promotion des ventes en bonne voie

Depuis des années, la FPSL réagit avec brio aux défis du marché par ses campagnes innovantes et nationalement connues. Un travail de contrôle et d'analyse permet de garantir que tous les projets de communication de la fédération sont rentables et adaptés aux groupes cibles. Afin de contrer le renforcement continu de la concurrence, la FPSL axera notamment ses activités de communication sur les atouts de la production laitière suisse et ses produits de haute qualité au cours des prochaines années. C'est la raison pour laquelle elle soutient les modifications apportées à l'ordonnance sur la promotion des ventes et le fait que l'accent ait été mis sur les axes proposés.

Renseignements:

Reto Burkhardt

079 285 51 01

Thomas Reinhard

031 359 54 82

3'839 signes (espaces comprises)

www.swissmilk.ch